

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trente-deuxième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 19 – 23 juin 2023

NOMENCLATURE

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Présidence : spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;
- Membres : représentante de l'Afrique (Mme Maha) ;
- Parties : Afrique du Sud, Cameroun, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Union européenne, Zimbabwe ; et
- OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature – Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, BirdLife International, Center for Biological Diversity, Conservation Force, Fondation Franz Weber, Humane Society International, IWMC-World Conservation Trust, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Safari Club International Foundation, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature.

Mandat

- a) examiner les questions soulevées aux paragraphes 2 à 5 du document AC32 Doc. 46 et le rapport du Secrétariat, et donner son avis sur les possibilités d'utilisation des bases de données en ligne en tant que références de nomenclature normalisée ;
- b) examiner le bien-fondé scientifique de la reconnaissance par la CITES de deux espèces d'éléphants d'Afrique et, le cas échéant, recommander le maintien ou un remplacement approprié de la référence de nomenclature normalisée pour ces animaux ;
- c) examiner plus avant les incidences de l'adoption de la HBW/BI *Illustrated Checklist of the Birds of the World*, et en particulier si l'adoption de l'une des mises à jour annuelles ultérieures serait souhaitable, et dans l'affirmative, jusqu'à quelle année ;
- d) fournir des orientations pour la préparation de futures listes basées sur des extraits de bases de données en ligne ;
- e) examiner les projets de listes proposés pour la famille des Iguanidae au paragraphe 20 et pour le genre *Phrynosoma* en annexe 1 du document AC32 Doc. 46 ;
- f) examiner les modifications de la nomenclature résumées en annexes 2 et 3 en vue de leur adoption éventuelle lors de la prochaine session de la Conférence des Parties ;

- g) envisager le retrait de *Ramphastos vitellinus citreolaemus* de l'Annexe II, en réduisant le champ d'application de l'inscription de *R. vitellinus* à l'Annexe II à *Ramphastos vitellinus vitellinus* uniquement ;
- h) préparer un mandat pour le groupe de travail intersessions sur les questions de nomenclature qui devra inclure les éléments que le groupe de travail en session n'a pas été en mesure de traiter, ainsi qu'un examen des éventuels changements dans la nomenclature en prévision de la 33^e session du Comité pour les animaux ;
- i) rendre compte de ses conclusions au Comité lors de la présente session.

Recommandations

Le groupe de travail recommande que le Comité :

- a) encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur l'utilisation de bases de données en ligne comme références de nomenclature normalisée et à rendre compte à la 33^e session du Comité pour les animaux ;
- b) accepte qu'il y a un mérite scientifique à reconnaître les deux espèces d'éléphants d'Afrique, sachant qu'il peut y avoir des hybrides et des regroupements d'espèces, et note qu'il convient de délibérer plus avant, dans la période intersessions, d'une référence de nomenclature normalisée adéquate pour ces animaux et de rendre compte des résultats des délibérations à la 33^e session du Comité pour les animaux ;
[en outre ; demande au Secrétariat d'inclure, dans la notification décrite dans la décision 19.275 a), une demande de publications suggérées pouvant servir de référence de nomenclature normalisée pour les éléphants d'Afrique ;]
- c) recommande de poursuivre l'examen des incidences de l'adoption de HBW/BI *Illustrated Checklist of the Birds of the World* et de soumettre un rapport pour examen par le Comité à sa 33^e session ;
- d) recommande, pour la préparation de futures listes basées sur des extraits de bases de données en ligne, d'inclure comme éléments essentiels le nom valable de l'espèce, les synonymes taxonomiques, la hiérarchie taxonomique et les pays de l'aire de répartition. Une carte de répartition et des illustrations de chaque espèce sont souhaitables mais non essentielles. Le groupe de travail intersessions examinera la question plus à fond, ainsi que des options permettant de préparer des listes simplifiées et il sera rendu compte des résultats des délibérations à la 33^e session du Comité pour les animaux ;
- e) recommande, pour adoption par les Parties à la CoP20, les listes proposées pour la famille Iguanidae, au paragraphe 20, et pour le genre *Phrynosoma*, à l'annexe 1 du document AC32 Doc. 46 ;
- f) envisage d'inclure *Ramphastos vitellinus citreolaemus* dans le processus d'examen périodique, et d'inclure cette question dans le mandat du groupe de travail intersessions (sous réserve de son inclusion dans le processus d'examen périodique) et de rendre compte à la 33^e session du Comité pour les animaux ;
- g) décide d'établir un groupe de travail intersessions sur la nomenclature avec les mêmes membres que le groupe de travail en session et de lui confier le mandat suivant :
 - i) poursuivre les travaux sur les listes basées sur des extraits de bases de données en ligne ;
 - ii) identifier une référence de nomenclature normalisée appropriée pour l'éléphant (les éléphants) d'Afrique ;
 - iii) examiner les modifications de la nomenclature résumées dans les annexes 2 et 3 du document AC32 Doc. 46 ;
 - iv) envisager des possibilités de résoudre le statut actuel de *Ramphastos vitellinus citreolaemus* dans les Annexes de la CITES ; et
 - v) faire rapport à la 33^e session du Comité pour les animaux.